

**EXTRAIT du COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
ET DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 9 juin 2021**

En préambule, le Maire informe le Conseil que le bornage du Chemin de Galilée aura lieu le mercredi 30/06 à 10 heures.

1- Territoire d'Energie

Il est proposé le changement de l'intégralité des lampadaires suivant les devis de Mme Bessat (3 devis).

La Commission est d'avis de retenir le choix 3 « stylage ». Ce choix est confirmé par le Conseil Municipal.

En ce qui concerne les projecteurs au sol, il y a un problème d'obligation légale. En effet, la loi impose la coupure à 1 heure du matin. Un nouveau devis sera établi.

2- Chantier Entrée du Bourg

Les chapeaux et la fontaine sont posés. Il reste à réaliser le plaquage en pierre sous l'arrondi.

3- Dotation de Solidarité Communautaire

Mr le Maire expose la nouvelle loi concernant la répartition des montants de DSC. Celle-ci est en faveur de notre commune qui percevra environ 5 000 € de plus.

4- Vie Associative

P. Biyak dresse le compte-rendu de la 2^{ème} réunion du 27/05.

L'animation pour les Seniors sera un repas spectacle arrêté au samedi 16/10.

Le traiteur retenu est Jean de Auvillar. L'animateur est Mr Berge Gérard qui était déjà intervenu. Celui-ci a confirmé sa venue. Pour rappel l'animation des Seniors concerne les plus de 60 ans.

Le Noël des enfants aura lieu le samedi 11/12.

C. Simme est chargée de contacter Dana Rev. La maquilleuse K. Lafore doit nous transmettre son devis d'intervention.

La participation de 35 €/enfant à « Tout pour l'enfant » est maintenue.

M. Buscail est chargée de s'occuper de la distribution des dictionnaires pour les enfants entrant en 6^{ème}.

Mr le Maire propose au Conseil la possibilité d'acheter des chaises pour prêter aux administrés dans le cas de regroupements en extérieur. Il s'agirait d'environ 120 chaises monobloc. Le Conseil est favorable sur le principe. Il sera à réfléchir sur la mise en place d'un système de caution.

Mr Garcia, Commercial, viendra ce vendredi 11/06 à 10 hs.

AG. Lous Camis : M. Buscail et I. Ebrard font le point : quelques randonnées ont été réalisées. Le budget reste équilibré. Le coût de l'assurance est d'environ 130 € par an, malgré des manifestations réduites en nombre du fait du Covid. Le bureau reste inchangé. L'association reste dans l'attente de la levée des restrictions. Le bilan porte un solde créditeur de 2027 €.

Subvention exceptionnelle 2021 à LOUS CAMIS (délibération n° 22/2021)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle de 130 € soit versée à l'association communale LOUS CAMIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran, à l'unanimité, Accepte que soit versée une subvention exceptionnelle de 130 € à l'association communale LOUS CAMIS.

Cette somme sera inscrite au Budget en cours Article 6574 par voie de Décision modificative.

Décision modificative n° 01/2021 (délibération n° 23/2021)

Il est proposé la DM suivante :

Fonctionnement Dépenses :

Article 022 (chapitre 022) = - 130.00 €

Article 6574 (chapitre 65) = + 130.00 €

Section équilibrée.

Approuvée à l'unanimité.

Culture et Loisirs : M. Buscail prend la parole. AG est prévue le 12/06 à 17hs.

5- Nouveau curé au 1^{er} septembre 2021

Mr le Maire informe le Conseil du départ à la retraite de l'abbé Hennessy.

Il sera remplacé à cette même date par le Père N'Goran qui est originaire de la Côte d'Ivoire.

6- Abri-bus : demande de subvention

Nous sommes dans l'attente d'un devis demandé à Challenger pour l'abri-bus. Pour information, les DICT ont été transmises. Une demande de subvention sera sollicitée par courrier au SITE.

7- Acquisition parcelles à St Pierre de Malaure

L'acte a été signé le 20/05 chez Maître Orluc à Valence d'Agen.

8- Eglise de Coupet - Maîtrise d'œuvre et Etude Diagnostic

Acceptation de l'étude diagnostic pour travaux de restauration de l'église de Coupet - Agence Stéphane Thouin Architecture, représentée par Mr Calandre N. (délibération n° 21/2021)

Monsieur le Maire fait part au Conseil que dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de restauration de l'église de Coupet, une offre d'étude diagnostic établi par l'Agence Stéphane Thouin Architecture, représentée par Mr Calandre, nous a été remise. Après étude, la Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 03/06/2021 a retenu cette proposition.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à valider le choix de la Commission d'Appel d'offres pour retenir cette offre d'étude diagnostic.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* Accepte la proposition d'étude diagnostic pour les travaux de l'église de Coupet établie par l'Agence Stéphane Thouin Architecture, représentée par Mr Calandre Nicolas, sise 54 Rue des Augustins - 47000 Agen
- au tarif de 9 730.00 € HT.

* Charge Mr le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.

Choix du maître d'œuvre pour travaux de restauration de l'église de Coupet - Agence Stéphane Thouin Architecture, représentée par Mr Calandre N. (délibération n° 20/2021)

Monsieur le Maire fait part au Conseil que dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de restauration de l'église de Coupet, il convient de nommer un maître d'œuvre. Après étude, la Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 03/06/2021 a retenu la candidature de l'Agence Stéphane Thouin Architecture sise à 54 Rue des Augustins - 47000 Agen pour la maîtrise d'œuvre..

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à valider le choix de la Commission d'Appel d'offres pour retenir le maître d'œuvre qui conduira ce projet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

* Accepte que soit nommée pour la maîtrise d'œuvre :

l'Agence Stéphane Thouin Architecture, représentée par Mr Calandre Nicolas, sise 54 Rue des Augustins - 47000 Agen

- au tarif de référence de mission de base de 8.5 % du € HT - sur un montant HT prévisionnel de travaux de 150 000 €. (forfait provisoire de rémunération de 12 750.00 € HT).

* Charge Mr le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.

9- Permanences Elections Départementales et Régionales - 1^{er} tour du 20/06/2021 et 2^{ème} tour du 27/06/2021

Les tableaux de permanences du 1^{er} tour des deux types d'élections sont arrêtés, ainsi que ceux du 2^{ème} tour du 27/06/2021. Exemplaires seront remis à chacun des membres.

10- Etat de catastrophe naturelle au titre des boues

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des boues.

**11- Restitution caution suite départ logement locatif communal sis à 18 Place de la mairie -
Mr Arside Christopher et Mme Pino Julie (délibération n° 19/2021)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Arside Christopher et Mr Pino Julie, locataires du logement communal sis à 18 Place de la mairie, ont déposé un préavis de départ dudit appartement avec effet au 12 juillet prochain, au motif d'une perte d'emploi de Mme Pino.

Il est proposé de leur restitué la caution versée lors de la prise de possession des lieux, à savoir 500 €, déduction faite des éventuels dommages qui seraient constatés lors de l'état des lieux de sortie qui sera réalisé.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de restituer la caution de 500 € aux locataires sortants, déduction faite le cas échéant des dommages qui seraient relevés lors de l'état des lieux de sortie.

La dépense est inscrite à l'article 165 du budget en cours.

QUESTIONS DIVERSES :

L'entreprise Malbrel a récupéré le Chemin de Croix pour restauration.

Dossier Fibre optique : toutes les demandes d'urbanisme concernant l'implantation des poteaux dans les secteurs ABF sont bloqués par la CC2R. Le déploiement va continuer au Bourg, St Pierre de Malaure et Laspeyres dans les mois à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.